

Mercredi 25 Janvier 2017

Objet : respect du droit des auteurs et en particulier : rémunération au titre du droit de présentation publique de leurs œuvres

Exposition collective "Panache" au FRAC ALSACE (Sélestat)
du 18/02/2017 au 28/05/2017
1, Espace Gilbert Estève, Route de Marckolsheim
BP 90025 – 67601 Sélestat Cedex

Bonjour,

Ce courrier fait suite à de nombreux échanges tenus cette semaine avec l'ensemble des artistes participant à l'exposition « Panache », exposition que vous avez souhaité initier. En tant qu'artiste invité, mais aussi membre fondateur du groupe Économie Solidaire de l'Art*, il m'est apparu nécessaire de vous faire part de la position que nous sommes nombreux à partager et que nous exprimons ici.

Dans le cadre de l'exposition collective organisée par le FRAC Alsace et intitulée « Panache » qui se tiendra du 18/02 au 28/05/2017, nous, artistes invités, demandons à être rémunérés de manière équitable au titre du droit de présentation publique de nos œuvres pour un montant de 300 euros brut. Il en va simplement de la considération que vous portez aux artistes avec lesquels vous travaillez et dont vous avez fait le choix d'exposer les œuvres.

Nous souhaitons faire valoir un principe rappelé avec constance par la loi (11 mars 1957, 3 juillet 1985, 1er août 2006, 12 juin 2009 et 28 octobre 2009, notamment en ses articles L 122-1, L. 122-2 et L. 123-1) et jusqu'à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui, dans son article 3 alinéa 12°, entend : « Soutenir les artistes, les auteurs, ... et s'assurer, dans l'octroi de subventions, du respect des droits sociaux et des droits de propriété intellectuelle des artistes et des auteurs »

Parmi les artistes de l'exposition, soutiennent notre demande :

[Redacted]

N'expriment aucune demande particulière :

[Redacted]

Ne se sont pas prononcés à ce jour :

[Redacted]

Dans le cas présent, il s'agit pour le FRAC et l'Agence culturelle d'Alsace de veiller à l'application d'un principe d'équité et de transparence entre tous les artistes participants à l'exposition.

En effet les échanges entre l'ensemble des artistes de l'exposition ont mis en lumière l'application de traitements différenciés. Une partie des artistes se sont vu proposer la prise en charge de frais de production ; d'autres le versement d'honoraires au titre d'un temps mobilisé en vue du montage ou de la mise en espace des œuvres ; quant au droit de présentation publique, il n'en est tout simplement pas fait mention...

Ainsi, que l'on se réfère aux termes de l'invitation initiale à participer ou à la fiche de prêt, rien n'a été clairement précisé. Et c'est ce déficit de transparence qui pose question.

Dans la circonstance, il nous importe d'établir un dialogue constructif permettant la mise en œuvre de modalités de participation concertées.

En souhaitant sincèrement que nous pourrions trouver un terrain de conciliation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération.

D'avance merci à tous pour votre réponse.

[Redacted]

*Économie Solidaire de l'Art

<http://www.economiesolidairedelart.net>
<https://www.facebook.com/groups/economiesolidairedelart>
<http://www.digitalmcd.com/lancement-du-mcd76-changer-largent-la-gaite-lyrique-mardi-20-janvier-19h/>
<http://www.lequotidiendelart.com/articles/5992-pourquoi-payer-les-artistes.html>



agence
culturelle
alsace

espace
de création
et de ressources

1 route de Marckolsheim
BP 90025
67601 Sélestat Cedex
+ 33 (0)3 88 58 87 58
agence@culture-alsace.org
culture-alsace.org

Cinéma et Image Animée
+ 33 (0)3 88 58 87 57
cinema@culture-alsace.org

Spectacle Vivant
+ 33 (0)3 88 58 87 98
spectacle@culture-alsace.org

Techniques de la Scène
+ 33 (0)3 88 58 87 52
technique@culture-alsace.org

Communication & Ressources
+ 33 (0)3 88 58 87 54
info@culture-alsace.org



Fonds Régional d'Art Contemporain
+ 33 (0)3 88 58 87 55
frac@culture-alsace.org

Partenaires financiers
Ministère de la Culture
et de la Communication
Région Grand Est
Conseils départementaux
du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

n° SIRET 309 694 750 00030 - NAF 9001 Z
n° agrément formation 42670127467



Sélestat, le 25 janvier 2017

Monsieur,

J'ai pris connaissance de vos différents échanges avec [redacted] du frac Alsace concernant le projet d'exposition Panache valorisant le travail des artistes bénéficiaires du programme de résidences croisées Alsace Québec porté par le centre d'art Langage Plus, le CEAAC et l'Agence culturelle /frac Alsace.

Vous soulevez dans ces échanges la question de la rémunération des droits de représentation des œuvres aux artistes invités lors d'expositions publiques. Cette question m'apparaît légitime sur le fond. C'est un vrai sujet qui doit en effet se discuter quant à ses principes et ses modalités de mise en œuvre au niveau national et territorial dans un cadre réunissant les partenaires publics, les institutions culturelles et les artistes. Si ce sujet a été traité au Québec, il n'est pas actuellement solutionné en France. Les soutiens publics français et Québécois aux projets artistiques prennent des formes et des ampleurs financières qu'il convient toutefois d'observer dans leur globalité. Ce sujet des droits de représentation réclame bien un débat entre les parties prenantes (artistes, financeurs, responsables et gouvernances d'établissements) pour être abordé dans toutes ses dimensions et ses impacts sur les programmations. Le traiter au sein du seul frac Alsace n'est pas envisageable et dicte d'être concerté à minima entre frac et centres d'art du territoire. J'ai pris l'initiative de l'évoquer auprès de nos partenaires et financeurs publics que sont la Drac et la Région Grand Est.

Je reste néanmoins troublé par la forme de votre intervention qui n'est pas acceptable en l'état. Après avoir accueilli avec enthousiasme en octobre dernier les modalités générales de mise en œuvre du projet d'exposition, sans avoir à aucun moment abordé ce sujet, vous opérez à moins d'un mois de l'ouverture de l'exposition une forme de chantage par l'injonction que vous nous faites d'appliquer ce droit de représentation. Je regrette également des postures peu conformes à l'attitude partenariale que nous avons toujours adoptée dans ce programme de résidences dont vous avez su vous réjouir quand il vous a été proposé.

Je tiens à vous rappeler l'engagement de l'Agence culturelle / frac Alsace et de ses partenaires dans ce programme mené depuis 12 ans et dont 23 artistes d'Alsace, après sélection, ont bénéficié. L'implication financière de l'Agence culturelle / frac Alsace, du CEAAC et de son partenaire Québécois dans ces résidences de création s'est traduite, pour chaque artiste, par la prise en charge des frais de transport, d'hébergement, de repas et l'affectation de moyens spécifiques pour la production des œuvres. Si le Centre d'Art Langage Plus rémunérât des droits de présentation, l'Agence culturelle / frac Alsace réaliserait, finançait et diffusait de son côté une publication (1000 exemplaires) promouvant individuellement chaque artiste dans des réseaux nationaux et internationaux. Enfin, parties prenantes mobilisées dans ce soutien à la jeune création, l'Agence culturelle / frac Alsace, le CEAAC et Langage Plus ont organisé des présentations publiques au terme de nombre de résidences. L'Agence culturelle / frac Alsace s'est donc engagée sur l'ensemble du processus de création et de diffusion. Elle le confirme une nouvelle fois en organisant et en finançant cette exposition collective, qui constitue une opportunité supplémentaire pour les artistes de présenter des œuvres réalisées dans le cadre de ce programme ou en lien direct avec lui. De nouveaux outils de promotion numérique seront par ailleurs expérimentés à cette occasion pour mettre en avant le parcours des artistes.

Ces précisions visent à rappeler combien nous sommes attachés à accompagner et à valoriser les bénéficiaires de ce programme, dans la réalité des moyens dont nous disposons et qui ne nous permettent pas de répondre positivement à votre demande de financement des droits de représentation, en l'état actuel de nos ressources et des pratiques. Concernant la prise en charge de la production des tirages que vous évoquez, celle-ci ne paraît pas légitime dans la mesure où les œuvres sont existantes et en bon état de monstration. Nous nous engageons cependant sur la prise en charge du transport de vos œuvres et la mise à disposition de matériel audio si nécessaire. Quant à un engagement signé pour une acquisition, ceci ne correspond pas aux formalités d'acquisition que nous pratiquons.

Respectant les choix qui seront les vôtres, vous voudrez bien me préciser d'ici le 30 janvier la décision que vous entendez prendre, en toute connaissance de la situation, de poursuivre ou pas votre collaboration avec le frac Alsace dans le cadre de cette exposition rétrospective. Si vous deviez refuser les conditions générales qui s'y attachent et vous en retirer, ce que je regretterais, nous devrions alors voir dans cette position une jurisprudence que vous appliqueriez à l'ensemble des partenaires qui vous solliciteraient à l'avenir.

Je vous adresse mes cordiales salutations.


Directeur général

Copies pour information :
Drac Grand Est, [redacted]
Conseil Régional Grand Est, [redacted] et [redacted]

Jeudi 26 Janvier 2017

Objet : respect du droit des auteurs et en particulier : rémunération au titre du droit de présentation publique de leurs œuvres

Exposition collective "Panache" au FRAC ALSACE (Sélestat)
du 18/02/2017 au 28/05/2017
1, Espace Gilbert Estève, Route de Marckolsheim
BP 90025 - 67601 Sélestat Cedex

Monsieur,

Merci pour votre prompte réponse au courrier envoyé hier, bien qu'il aurait été souhaitable de répondre au collectif qui vous sollicite, et donc précisément sur son sujet, que vous soulevez rapidement dans le début de votre réponse.

De mon avis et pour rentrer d'emblée dans le vif du sujet, la rémunération du droit de représentation est un principe à l'égard duquel chaque structure est d'ores-et-déjà appelée à se positionner. Vous écrivez qu'il n'est pas « solutionné ». Je suis au regret de vous dire que ce que vous écrivez n'est pas juste. Vous avancez l'argument selon lequel il convient au préalable de prendre la mesure de son impact sur les programmations. Mais ce n'est rien moins qu'un aveu que vous formulez là ; un certain nombre de lieux auraient donc pêché par omission, si ce n'est par orgueil ; fort heureusement, il en est d'autres (FRACS, lieux d'exposition, associations,...) qui montrent une plus haute considération à l'endroit des artistes avec lesquels ils travaillent et dont ils exposent les œuvres ; et pas forcément d'ailleurs en proportion des moyens qui sont les leurs. Contrairement à ce que vous écrivez, le problème n'est pas tant de traiter la question au sein du seul FRAC mais bien plutôt de savoir comment, comme d'autres, vous entendez vous mettre en conformité avec la législation, la réglementation et les textes d'orientations qui encadrent vos missions (*Charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain, et particulièrement – chapitre I - I – Organisation des responsabilités de service public des institutions d'art contemporain et Circulaire relative au conventionnement avec des centres d'art contemporain et particulièrement - Cahier des missions et des charges des centres d'art contemporain annexé à la circulaire du ministre de la Culture et de la Communication du 9 mars 2011*).

Reconnaissez que nous ne sommes pas sur un terrain vierge s'agissant de cet enjeu, la presse nationale s'étant très largement et régulièrement fait l'écho de ces sujets. L'inflation législative et réglementaire en la matière suffirait à le rappeler. Je ne peux pas croire que cette information ne soit pas parvenue jusqu'à vous.

Étant donné que vous répondez aussi dans le même temps à un courrier adressé à [REDACTED] le 16 Janvier, concernant des frais de production je vais vous détailler ci-dessous mon point de vue et l'historique des échanges.

Je tiens à vous préciser que je demande par mail depuis le 9 Décembre le montant des honoraires prévus pour cette exposition, demande réitérée trois fois et toujours restée sans réponse.

J'ai ensuite reçu une fiche de prêt personnalisée qui ne mentionne toujours rien en ce sens ; ensuite en déplacement montage d'exposition le 14 Janvier, je reçois un appel du FRAC pour le transport de ma pièce

qui me permet dans le même temps d'avoir directement [REDACTED] au téléphone, j'ai pu donc lui demander directement ce qu'il en était concernant ces droits de présentation, [REDACTED] m'a précisé que rien n'est prévu en ce sens (et que vu le nombre d'artistes il aurait fallu donner seulement 300 euros à chacun ce qui est un minimum, tout à fait correct). Considérez la modestie et le caractère tout à fait mesuré des revendications des artistes, pauvres d'entre les pauvres.

Dans le même élan je lui ai précisé qu'à contrario certains artistes ont eu des honoraires de montage ou de retraitage.

Je tiens à préciser me concernant que ma pièce audio-photographique initialement produite en 2006 lors ma résidence Frac Alsace/Québec a été retirée depuis sur Dibond à une autre dimension (à l'origine tirages sur polyéthylène mat fait à Sagamie, Alma) et a par là même engendré de nouveaux frais de production que j'ai supportés.

Je considère donc qu'il n'y a aucune raison que cette œuvre soit exposée sans aucune contrepartie ; s'il s'agissait d'un prêt émanant d'une collection ou d'un fond ce serait autre chose.

Par ailleurs les frais passés que vous évoquez et ceux actuels inhérents à la communication ou au montage, n'ont rien à voir à ce que je demande aujourd'hui (ainsi que les autres artistes listés dans le courrier envoyé hier).

Il faut bien admettre que vous avez de ce que devrait être une attitude partenariale une conception bien particulière. En effet, si l'on suit votre raisonnement, la dette contractée par l'artiste à l'égard du FRAC Alsace serait inextinguible. Plus que mon intervention, c'est cette conception qui n'est pas acceptable et pas du tout dans l'esprit du code de la propriété intellectuelle ou des circulaires pré-citées si l'on considère que le soutien à la production, la commande ou toute autre modalité de collaboration ne saurait emporter aucun abandon, aucune cession automatique, aucun renoncement à l'exercice du droit patrimonial. Or, c'est précisément ce que, fort du « pouvoir de consécration » qu'exercent des structures telles que le FRAC, les Centres d'art, vous entendez requérir de la part des artistes.

Pour terminer contrairement à ce que vous laissez entendre à demi-mots, il ne s'agit pas d'un boycott ou d'un sabotage à moins d'un mois de l'exposition, ce qu'ont bien compris les artistes (je vous rappelle que l'appel à participation a été envoyé fin octobre, le 28) mais bien d'une demande collective légitime pour laquelle nous n'avons jamais eu de réponse, chaque artiste étant responsable et libre de participer ou pas.

Ainsi, la question ne se situe pas tant dans les moyens dont vous disposez que dans les arbitrages auxquels vous procédez et qui vous rendent trop systématiquement oublieux des artistes.

Quant aux choix que je se serai porté à faire à l'avenir s'agissant des expositions, résidences auxquelles je serais invité à participer, il m'appartiendra seul et souverainement d'en apprécier, au cas par cas, l'opportunité. Il ne saurait donc être question ici de quelque jurisprudence que ce soit ; mais j'ai compris que ce n'était qu'un mot de votre part.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

De :

Objet : RE: Exposition collective "Panache" / respect du droit des artistes-auteurs et en particulier :
rémunération au titre du droit de présentation publique de leurs œuvres

Date : 27 janvier 2017 18:28:39 HNEC

À :

Bonsoir

Bonsoir à tous et à toutes,

Je profite du courrier que m'a adressé ce jour qu'elle partageait avec vous tous pour vous préciser collectivement les termes de ma correspondance du 25 janvier dernier. Dans celle-ci, je relevais l'importance et la légitimité du sujet mis en débat par plusieurs d'entre vous concernant le droit de représentation.

Je situais la nécessité d'aborder ce sujet dans un cadre global de concertation et de territoire qui fixerait des principes, des règles et des engagements pris, en concertation entre les autorités publiques, les lieux et les artistes.

Je rappelais également nos engagements pour faire en sorte que chacune de ces résidences soit prise en compte et financée en création, en production, en diffusion et en promotion. Ces engagements se sont vérifiés en Alsace comme au Québec et reflètent notre volonté d'accompagner au mieux chacun dans son parcours professionnel.

Je confirmais l'impossibilité de prendre en compte ce droit de représentation dans ce projet, à ce stade de sa mise en œuvre.

Cette communication sollicitait enfin la position de chacun d'entre vous sur ce sujet à savoir votre acceptation ou votre refus des conditions générales de réalisation de cette exposition étant entendu que les choix de chacun seraient respectés.

Nous ne disposons à ce jour que de peu de retours formels pour mesurer la faisabilité de réalisation de l'exposition. Cette décision sera toutefois prise la semaine prochaine, c'est pourquoi j'invite celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait de nous transmettre leur position (frac@culture-alsace.org) dès le début de la semaine.

Cordialement,

Directeur Général
Pôle Gestion & Administration
Agence culturelle d'Alsace



agence
culturelle
alsace

espace
de création
et de ressources

1 route de Marckolsheim
BP 90025
67601 Sélestat Cedex
+ 33 (0)3 88 58 87 58
agence@culture-alsace.org
culture-alsace.org

Sélestat, le 3 février 2017

Bonjour à tous,

La question de droits de représentation et plus largement celle de la rémunération des artistes a été soulevée à l’occasion de la préparation de l’exposition « Panache » à laquelle vous avez été invités à participer.

Au regard de l’importance de cette question et des enjeux qui y sont liés, j’ai souhaité la mettre en partage avec nos administrateurs dont l’État et la Région et à l’ordre du jour du Bureau de l’Agence culturelle / Frac Alsace. Cette concertation a nécessité du temps et n’a pas permis de répondre à chacune de vos interpellations, j’espère que vous le comprendrez.

En date du 31 janvier, votre demande porte sur la prise en charge à hauteur de 300 euros TTC de cession de droits de représentation pour 6 d’entre vous, soit 1800 euros, pour la présentation au public d’œuvres qui vous sont empruntées,

Il nous apparaît que, par leur nature même, les droits de représentation ne pourraient que s’appliquer à tous mais que cette option ne peut être envisagée budgétairement pour cette exposition.

Cette requête, vous le savez, aussi recevable soit-elle comparativement à d’autres secteurs des arts, induit une profonde remise en question des pratiques et des budgets à l’échelle nationale. Il est donc entendu que ce débat doit être porté à ce niveau, auprès des partenaires financiers et au sein des différents réseaux œuvrant dans le champ des arts plastiques de manière concertée, dans un échange respectueux et une meilleure compréhension des uns et des autres.

Ce sont en effet les modes de financements qui doivent être reconsidérés. Si aujourd’hui vous chiffrez la présentation d’œuvres à 300 euros, les premières requêtes qui nous ont été soumises s’élevaient à 1500 euros. Quels barèmes doivent être appliqués ? Selon quels critères ? Avec quels moyens donnés aux structures voire, ceci n’est pas à exclure, au détriment de quel autre forme de soutien ?

En clair, si les budgets ne sont pas adaptés en conséquence, vous comprendrez bien que ce sont d’autres formes de soutien qui ne pourront plus être honorées. A titre d’exemple, si Langage Plus apporte un soutien en rémunération, le centre d’art n’accompagne que peu la production.

Au-delà du symbole que vous portez à l’occasion de cette exposition, il s’agit de donner aux structures les cadres d’intervention et les moyens de mettre en œuvre une politique de soutien aux artistes renforcée par la prise en compte de ces droits de représentation, relativement mal appréhendés jusque-là.

La cause à valeur d’exemple que vous défendez aujourd’hui auprès de l’Agence culturelle / Frac Alsace recouvre des réalités qui nécessiteront d’être prises en compte au-delà du symbole dans les années à venir et pour l’ensemble des structures œuvrant dans le champ des arts plastiques en France.

L’Institution que nous représentons, au service des artistes et des publics, se doit également de prendre en considération cet environnement dans lequel elle s’inscrit. Nous nous refusons d’accéder sous le coup de la pression et de la menace à une demande dont les pratiques ne sont pas structurées. Nous refusons d’assumer les conséquences que ce choix non concerté pourrait avoir sur d’autres structures souvent déjà fragilisées.

Le choix de prendre en compte les droits de représentation à leur juste valeur ne relève pas que de la seule éthique et se doit d’être analysé dans toutes ses dimensions économiques avec ses impacts pour le secteur.

Il ne suffit malheureusement pas de modifier administrativement une ligne d’imputation budgétaire comme il nous a été suggéré de le faire, il s’agit bien de prévoir et d’ajuster les budgets en conséquence dans un contexte général de raréfaction des financements publics. L’impact programmatique se devrait alors d’être pleinement mesuré. Sachez cependant que nous avons été sensibles à votre tentative de déblocage et nous vous remercions sincèrement pour cette initiative.

Par ailleurs, il est laissé entendre dans certaines communications que l’Agence culturelle / Frac Alsace ne remplirait pas son rôle de soutien aux artistes. Je me permets de rappeler que nous œuvrons quotidiennement dans ce sens, avec les dispositifs et les budgets qui sont ceux propres aux Frac dans le cadre d’un projet artistique global. Ces modalités de soutien prennent financièrement la forme d’acquisitions d’œuvres, d’aides à la production, de résidences, d’interventions, de soutiens à l’édition... L’engagement qui a été le nôtre, sous différentes formes, aux côtés de nombre d’entre vous pendant ces années en est, nous osons le croire, la meilleure preuve. Il fut financièrement important dans ce programme de résidences croisées que nous avons, pour votre bonne information, initié.

Et, pour rappel, si nous n’avons pas payé directement la production et les droits d’exposition de votre résidence à Alma, il nous semble important de rappeler que cette exposition que nous avons souhaité monter avec vous aujourd’hui est la rétrospective d’un programme où l’Agence culturelle / Frac Alsace a financé pour moitié la participation de chacun d’entre vous (déplacements, hébergements, productions et éditions).

Pour l’exposition « Panache », il a été fait proposition avec nos partenaires de vous emprunter à titre gratuit des œuvres produites à Alma, ou de donner l’opportunité à ceux qui en ont exprimé le souhait de permettre la réactivation d’œuvres réalisées ou inspirées par leur résidence au Québec.

Nous avons répondu au mieux aux besoins exprimés par chacun dans cette perspective et nous nous réjouissons de la qualité et de la cohérence des œuvres ainsi rassemblées. Si les conditions de cette exposition n’étaient pas suffisamment explicites pour tous, et si des malentendus sont nés de communications incomplètes sont apparus, nous le regrettons.

Après concertation avec nos administrateurs, nous vous confirmons par la présente que la prise en charge des droits de représentation ne sera pas effective dans ce contexte.

L’exposition étant le support de cette réflexion, elle a jusque-là vécu au rythme de ses interrogations, de l’évolution des demandes et des partenaires engagés dans le projet. La question de l’annulation a bien sûr été évoquée, non comme un chantage, mais bien par impossibilité d’évaluer sa faisabilité dans les conditions qui sont les nôtres.

Aujourd’hui, malgré les dilemmes que cela a pu représenter pour chacun, vous nous avez majoritairement fait part du maintien de votre engagement et de votre souhait de participer à l’exposition. Celle-ci sera par conséquent maintenue. Raisonnablement, la date d’ouverture de l’exposition au public annoncée au 11 février ne peut plus être assurée, soyez certains en revanche que nos équipes seront mobilisées pour qu’elle puisse être inaugurée le 18 février comme prévu.

Au regard des modalités et des raisons que je viens de vous exposer, j’invite ceux d’entre vous qui n’accepteraient pas les conditions de cette exposition à nous le faire savoir pour lundi 6 février midi. En cas de refus définitif, nous ne pourrions que respecter votre décision, mais sachez que nous regretterons de n’avoir pu trouver une voie d’apaisement pour tous.

Enfin, à notre échelle, nous veillerons à ce que la question de la rémunération des artistes dans le cadre de présentations publiques de leurs œuvres soit partagée à sa juste mesure avec les futures nouvelles directions des Frac du Grand Est, avec les réseaux professionnels qui sont les nôtres et avec les partenaires publics.

Sachez également que la question de la rémunération des artistes fait partie des sujets soulevés au sein du Conseil consultatif de la culture mis en place à l’initiative de la Région Grand Est qui, depuis décembre, a entamé un travail de concertation avec des représentants des créateurs et des acteurs culturels du Grand Est pour les accompagner de la manière la plus efficiente possible.

Cependant, je le répète, la responsabilité de la prise en charge de cette question ne peut être que collective et c’est bien au niveau national qu’un terrain d’échanges constructifs doit être trouvé.

Pour conclure, il me semble important de rappeler que cette exposition rétrospective a été voulue et pensée comme l’occasion de donner à voir vos œuvres et vos recherches menées en résidence au Québec et la diversité de vos regards sur ce territoire. Il s’agissait aussi d’une opportunité de retrouvailles et de rencontres, de célébration du partenariat qui lie l’Agence culturelle / Frac Alsace, Langage plus, Sagamie et le Ceaac autour des 46 artistes accueillis depuis 12 ans. Je ne peux que vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour qu’il puisse en être ainsi.

Bien cordialement,

Directeur général